

# La Gazette des Comores

Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21<sup>ème</sup> année - N° 3873 - Vendredi 30 Avril 2021 - Prix : 200 Fc

ÉCONOMIE :

## La société de pêche suscite des convoitises



### JOB ANNOUNCEMENT



Open to	All interested ShiNgazidja native speakers
Type of contract	Language and Cross-Culture Facilitator (LCF)
Supervision	Language an Cross Culture Coordinator
Opening date	April 22st
Closing date	May 5th

The United States Peace Corps seeks qualified candidates for the position of LCF. This is a temporary contract position and to be selected candidates must:

- Participate in a 45 hours of ShiKomori language training in May with Chamanga Ahmed, the ShiKomori language expert.
- Attend a 2 week-long competitive training (dates TBD).

The majority of work will take place in Mkazi/Ngazidja. The LCFs may be required to live in Mkazi during the 11

week Pre-Service Training (PST) period. This position entails irregular hours, including afternoons and weekends. Candidate's full participation in these mandatory trainings is required. Please email [PCComoros@peace-corps.gov](mailto:PCComoros@peace-corps.gov) for more information on required qualifications and how to apply for the position.

*Incomplete and/or late applications will not be entertained, nor applications not submitted in English. The United States Peace Corps is an Equal Opportunity Employer.*

## LIBERTÉ DE LA PRESSE:

# AAA: "L'arrestation d'un journaliste est motivée par une volonté d'empêcher la manifestation de la vérité"

*A l'occasion de la publication la semaine dernière du classement mondial sur la liberté de la presse, Ahmed Ali Amir lève le voile sur l'état de cette liberté aux Comores. AAA (lire triple A), pour les intimes, est un ancien directeur de publication du journal d'État Al-watwan. Il est depuis deux ans le coordinateur de la communication de la présidence avant d'être promu conseiller spécial du chef de l'État il y a quelques mois seulement.*

**Question : Le dernier classement de Reporters Sans Frontières est sans équivoque : les journalistes aux Comores sont sous pression particulièrement ces dernières années. Partagez vous cet état de fait ?**

Ahmed Ali Amir : Absolument. Les journalistes sont victimes d'intimidations, d'arrestations, par conséquent pratiquent généralement l'autocensure par peur de subir des menaces ou des lourdes peines pour diffamation. Ces pressions viennent de partout, Etat et communauté, groupe d'intérêt ou religieux... C'est une culture politique qu'il faudra radicalement changer. J'en étais plusieurs fois victime sous tous les régimes pour comprendre l'injustice qui caractérise ces pratiques. Cette atmosphère pesante et les dispositions législatives existantes ne sont pas de nature à favoriser la liberté de la presse. Il y a également et il faut le souligner, la précarité et le manque de formation qui affectent le travail des journalistes. Certains journaux privilégient les pigistes au détriment des journalistes professionnels. Les pigistes sont payés à 6 euros par papier et n'ont aucun moyen supplémentaire pour mener à bien des enquêtes longues ou parfaire leurs papiers du jour. Il ne faut pas se voiler la face, tant que les journaux restent dans cette posture économique, aucun journaliste ne prendra le risque d'aller plus loin dans ses enquêtes avec 100.000 Fc à la fin du mois, pour les mieux nantis.

**Question : Je vous fais remarquer que de 2017 à aujourd'hui le pays a perdu 40 points dans le classement RSF. Comment le chef de l'État, en place depuis 2016, a-t-il accueilli cette nouvelle ?**

AAA : Perdre 40 places est une chute vertigineuse, inquiétante. Cela va de soi que le Président s'en préoccupe. Il ne faut pas non plus faire une lecture biaisée de ce classement. Sur les 180 pays étudiés par Reporters Sans Frontières, l'exercice du journalisme est « totalement ou partiellement bloqué » dans 130

pays. C'est-à-dire que 73% des pays évalués, les situations sont jugées « très graves », « difficiles », ou « problématiques » pour la profession. Dans le monde, seulement 12 pays affichent une « bonne situation ». C'est-à-dire que seulement 7% des Etats du monde se situe dans une zone dite « vertueuse ». Nous sommes, malheureusement, je l'admets, dans le mauvais camp et la pandémie a produit des effets négatifs. Par contre, nous faisons partie des rares pays dans le monde qui n'applique pas de filtrage d'internet. La publication indépendante d'informations contradictoires sur Internet ou l'accès à ces informations n'expose personne à des contraintes. La liberté d'opinion et d'expression est garantie et l'Etat comorien ne prône encore aucune règle de moralité. Malgré les dérapages, il faut s'en féliciter.

**Question : RSF est catégorique : le recul de la liberté de la presse aux Comores est un choix politique qui n'est pas irréversible. Quels mécanismes avez-vous recommandés pour renverser la situation ?**

AAA : Les mécanismes, c'est d'abord un engagement politique clair et fort sur la liberté de la presse. J'avais préconisé que dans le cadre des assises de la presse, le Président fasse au préalable trois annonces importantes, notamment la dépenalisation des délits de presse, l'adhésion à la Déclaration internationale sur l'information et la démocratie, pour affirmer une position forte en faveur de la liberté, de l'indépendance, du pluralisme et de la fiabilité de l'information comme l'ont fait certains de ses pairs en Afrique, et enfin le financement pour lancer le monitoring logé au CNPA. A l'issue de ces assises, je pense que l'Etat doit annoncer un apport budgétaire sur le Fonds d'Appui aux Médias indépendants, décider de l'augmentation substantielle des dépenses de communication (publicité, émissions) de l'Etat consacrée à la presse écrite et audiovisuelle et l'observation de l'équité entre Médias publics et privés, préconiser l'obligation d'abonnement pour un journal de leur choix de toutes les administrations et mairies, adopter la loi pour faciliter et garantir l'accès aux sources d'information, renforcer le rôle de régulateur, dans son volet d'observation des règles et des sanctions en lui dotant d'un budget conséquent, apporter un appui institutionnel à la formation continue des journalistes et enfin soutenir l'information numérique et parrainer le lancement de la carte professionnelle de la

presse. Autre sujet important, l'engagement ferme de soutenir le projet de la mise en place urgente d'une imprimerie du groupement des éditeurs, pour réduire le prix, améliorer la qualité de production etc.... Ces mesures et mécanismes peuvent aider à améliorer la liberté de la presse et faciliter l'exercice du métier de journaliste.

**Question : Notre confrère Oubeidillah Mchangama se trouve dans une cellule à la prison de Moroni alors que vient de paraître le classement de RSF, dans lequel l'ONG a particulièrement pointé du doigt les arrestations arbitraires. Je vous rappelle également qu'on est à quelques jours du 3 mai, la journée mondiale de la liberté de la presse. Quel message l'État veut-il véhiculer ? Que « circulez, y a rien à voir » ?**

AAA : L'arrestation d'un journaliste est souvent sinon toujours motivée par une volonté d'empêcher la manifestation de la vérité. Rien d'autre. Dans ce cas précis, je trouve que c'est injuste. Quand un journaliste demande l'utilisation des fonds alloués aux financements des audiences sur les agressions sexuelles, il fait son travail. La réponse n'est pas son arrestation ou son interdiction de parler et d'écrire, mais la présentation des preuves de l'affectation de cet argent là où il était destiné. J'avais suggéré de saisir la Cour suprême pour casser cet arrêt, on ne m'a pas écouté. Je pense que les sages l'auraient annulé, jugé anticonstitutionnel. L'écriture et la parole ne peuvent être interdites à qui que ce soit, n'en parlons plus à un journaliste.

**Question : Vous faites souvent l'objet d'attaques verbales de la part des opposants au régime, plus particulièrement des membres du mouvement Daula Ya Haki basés en France. Ils vous accusent de ne pas parvenir à plaider pour l'État de droit en général, et pour la liberté de la presse en particulier.**

AAA : On m'en a parlé. C'est le jeu de la démocratie. Mai j'avoue que je lis régulièrement les papiers, très critiques mais élaborés des leaders d'opinions, mais jamais les posts insultants de vos amis. J'ai d'autres chats à fouetter.

**Question : En tant que journaliste, vous avez milité par vos écrits, pour la bonne gouvernance, la transparence, l'on se serait donc attendu qu'en tant que conseiller, vous fassiez tout pour que les finances publiques**



**soient mieux gérées. Qu'en est-il ?**

AAA : Les finances publiques sont-elles mal gérées ? Vous n'imaginez pas les efforts consentis dans cette période de crise sanitaire mondiale qui a mis à terre les économies, pour décider d'un avancement salarial, payer régulièrement les salaires, subventionner des secteurs en crise comme la vanille, alléger le règlement des impôts, assurer le fonctionnement de l'Etat, tout en investissant sur certaines infrastructures, sans recourir à des subventions. Pendant que la croissance mondiale est lourdement touchée, les Comores restent debout.

Dans le domaine de la transparence et l'imputabilité entre l'administration publique, le monde des affaires et les organisations de la société civile, vulnérables à la corruption, plusieurs outils doivent être mis en place pour renforcer la bonne gouvernance au sein de l'administration, appliquer les codes de bonne conduite. Et justement dans le cas qui nous concerne, les enquêtes d'investigation des médias aident à contrer la corruption. Un pays comme les États-Unis a institué un fond pour aider la presse à enquêter sur la gestion de l'Etat. Mais c'est les États-Unis.

**Question : Plusieurs grands leaders dont Sambi, ou encore Salami, sont arrêtés depuis plusieurs années sans procès. Le sort de ces prisonniers politiques ne vous affecte-t-il pas ?**

AAA : Tout prisonnier ne laisse personne insensible. L'ex Président Sambi est mis en détention dans le cadre de la mauvaise gestion du programme de la citoyenneté économique. Ce dossier, je le connais parfaitement pour avoir participé à l'enquête de l'Agence Reuters. Les Comores ont été surtout victime d'escroquerie d'un groupe maffieux international, qui a dilapidé nos fonds générés par ce programme, mis en péril la sécurité du pays. Si Sambi est responsable du détournement

de la loi adoptée par l'Assemblée sur ce programme, il n'est pas le seul qui a fauté. Ils sont légions. D'autres par la suite ont dilapidé les fonds qui ont transité dans la Banque centrale. J'espère que toutes les personnes poursuivies dans cette affaire bénéficieront d'un procès équitable et que le droit de la défense sera garanti.

**Question : L'armée est-elle un monde à part où règne l'impunité ? Deux militaires et un civil sont morts à Kandaani. Deux ans après les faits, aucune enquête ouverte. L'on peut craindre raisonnablement que ce sera la même chose pour le major Bapale**

AAA : Finalement, votre interview est un fourre-tout. Vous avez un regard assez curieux sur des sujets graves. Je vous rappelle que lorsque des images ont apparu sur les réseaux sociaux relatives à des civils torturés dans un camp militaire, l'Etat major a présenté ses excuses publiques et licencié les agents incriminés. Sur l'affaire de Bapale, le porte-parole du gouvernement a également présenté les faits, dénoncé les actes commis et promis une enquête pour fixer les responsabilités. Je pense qu'il faut bâtir un pays qui s'assurera que toute personne responsable d'une faute, d'un crime ou de n'importe quel délit soit poursuivie et punie.

**Question : Vous n'avez aucun regret depuis que de journaliste vous avez rejoint le gouvernement ? Avez-vous pu accomplir les missions que vous vous êtes assignées ?**

AAA : Il faut être un poltron ou un pleurnichard pour regretter ses décisions. J'en assume les miennes. Je me bats chaque jour pour faire valoir mes idées. A charge à celui qui m'emploie de les prendre en compte ou de s'en éloigner.

Propos recueillis par  
Toufé Maecha

## ÉCONOMIE :

## La société de pêche suscite des convoitises

*La société nationale de pêche, Comoros National Fishing Company, sise à Voidjou, suscite les convoitises. Plusieurs repreneurs se sont manifestés. Seulement, cette reprise ne pourra être possible avant la liquidation en cours.*

Construite sous le régime Ikililou, la société Comoros National Fishing Company (CNFC) n'aura exercé que pendant une courte durée. La société de pêche avait une volonté affichée de devenir un élément clef du développement socio-économique du pays. Usine dont les capitaux sont majoritairement détenus par le Qatar, soit plus de 71%, contre 8,51% pour l'État comorien, la société de pêche est mise en liquidation. Cette solution est loin d'être l'idéale, reconnaît le conseiller privé du chef de l'État chargé des affaires économiques.

« La reprise aurait été la solution idéale, celle que nous aurions tous souhaité » mais, poursuit

Nour-El-Ftah Azali dans un entretien à La Gazette des Comores en début semaine, « le gouvernement a jugé utile de privilégier la solution qu'il estime pouvoir exécuter dans des brefs délais » car « des problématiques que nous ne sommes pas en mesure de quantifier se sont invitées dans les discussions et ont fait que le rachat des parts Qataris retarderait encore plus la relance de la société, alors que les nombreux investissements effectués et notamment les équipements commençaient même à se détériorer ».

On parle justement d'un investissement de 22 millions de dollars soit près de 8,8 milliards de nos francs. A cause du retard occasionné par la société sri-lankaise, Hairu, choisie pour la réalisation du management, le coût d'investissement a explosé et a atteint la somme colossale de 32 millions de dollars soit 12,8 milliards de francs. Quant aux éventuels preneurs à l'issue de la liquidation en cours, le ministre de l'Économie Houmed Msaidié, joint



au téléphone, affirme que beaucoup sont ceux qui se préparent en conséquence.

« Il y a un Etat prêt à remplacer le Qatar, il y a une société d'Etat, des opérateurs privés dont des Européens se sont manifestés. Ce

qui nous retarde actuellement ce sont des problèmes juridiques entre nous et l'Etat Qatari », nous a dit Houmed Msaidié, sans plus de précisions. Au ministère de la production, on nous fait savoir que la société de pêche doit d'abord être

nationalisée avant liquidation, pour éviter des pertes totales au pays. Selon notre interlocuteur, « c'est le seul moyen de pouvoir couvrir les pertes à l'État ».

A.O Yazid

## PRESSE :

## Oubeidillah Mchangama de nouveau arrêté

*Le journaliste Oubeidillah Mchangama est de nouveau arrêté, hier 28 avril. Interrogé dans la foulée, son avocat n'était pas encore en mesure de fournir les raisons officielles de cette interpellation.*

Le journaliste de Oubeidillah Mchangama « est placé en mandat de dépôt », a-t-on appris de sources concordantes. Convoqué chez le juge d'instruction mercredi 28 avril dernier, Oubeidillah Mchangama est embarqué dans un pickup de la gendarmerie en direction de la prison, après s'être vu signifier un « mandat de dépôt » par le juge, nous apprend une source qui affirme avoir eu accès à l'ordonnance du juge. Interrogé par les journalistes, son avocat Me Fahardine Mohamed Abdoulwahid ne disposait pas encore suffisamment d'informations sur cette nouvelle interpellation.

En septembre de l'année dernière, le journaliste avait maille à partir avec la justice après s'être interrogé sur l'utilisation du budget alloué aux audiences spéciales sur les agressions sexuelles, tenue au tribunal correctionnel de Moroni un mois plus tôt. Cette affaire lui a valu un placement sous contrôle judiciaire après une garde à vue à la gendarmerie de Moroni. En janvier de cette année, il s'était fait de nouveau arrêté à Volovolo alors qu'il couvrait



une manifestation hostile au régime.

Dans son édition 2021, Reporters Sans Frontières a indiqué que les Comores ont perdu 9 points dans le classement mondial sur la liberté de la presse. L'ONG de renommée internationale a particulièrement pointé du doigt les intimidations que subissent régulièrement

les journalistes. De 2017 à nos, le pays a perdu 40 points dans le classement. Du jamais vu alors que le pays avait réussi l'exploit de se placer en tête au niveau sous régional en 2016.

Andjouza Abouheir

## ACTUALITÉ DE MOHÉLI EN BREF

### Un plan d'aménagement de Mohéli en pleine élaboration

Une rencontre pour la présentation du diagnostic de l'élaboration du schéma d'aménagement territoriale de l'île de Mohéli a eu lieu ce mercredi, à la salle multifonctionnelle. Elle sera suivie par des ateliers d'une semaine à l'Alliance française de Fomboni.

### Les agents de la SONEDE ont eu chaud à Bangoma

Les habitants du quartier Mlouwa Kaounoukou de Bangoma ont reçu les agents de recouvrement de la Sonede par des jets de pierres. Ils refusent de régler leurs factures qu'ils n'ont jamais payées d'ailleurs selon un responsable de cette société nationale de l'eau. Les habitants de Mlouwa Kaounoukou réclament la propreté de l'eau qui coule de leurs robinets. Mais en réalité, la région qui couvre Bangoma à Djoiezi était jusqu'à l'arrivée de la Sonede approvisionnée par un autre réseau vétuste qui était gratuit. La population se chargeait elle-même de l'entretien. Les habitants du village de gouverneur Fazul ont passé quelques heures à la gendarmerie avant d'être relâchés. Un compromis a été trouvé juste pendant ce mois de ramadan. Les soins des blessés aux pierres sont pris en charge par le gouverneur de l'île.

### Deux membres de la commission régionale d'appel de la ligue de football ont déposé leurs démissions

La commission régionale d'appel a siégé pour statuer sur plusieurs dossiers parmi lesquels celui du match final de la coupe des Comores qui se jouait entre Espoir de Nioumachi et Silex de Miringoni. Un match qui s'était terminé par des agressions contre l'arbitre et les journalistes de l'ORTC. L'équipe Espoir avait interjeté appel à l'issue duquel elle a eu gain de cause. En effet, désormais il ne compte que 4 joueurs sanctionnés au lieu des 6. Cette décision n'a pas fait l'unanimité des membres de la commission d'appel et a conduit à la démission du secrétaire général Adiane Said Mansoib, ainsi que de Bouhtane Chamasse, membre. Les deux estiment qu'il devait y avoir une sanction collective...

Rassemblés par Riward

## ÉDUCATION

# Les écoles privées s'insurgent contre le bulletin unique

*Devant la presse, la coordination des écoles privées vent debout contre la décision du ministère de l'éducation d'imposer un bulletin unique à toutes les écoles privées de Ngazidja. Bien que cette nouvelle procédure soit imposée uniquement aux établissements scolaires de Ngazidja, la coordination des écoles se focalise sur la perte de l'identité des écoles pour rejeter la pratique du bulletin unique.*

En vue de lutter contre les fraudes des bulletins scolaires, le ministère de l'éducation nationale entend imposer aux établissements scolaires privés le même bulletin des notes. Ce hier jeudi 29 avril, la coordination des écoles privées s'est insurgée contre cette nouvelle mesure ministérielle pour des multiples raisons liées à l'identité des écoles. « Les bulletins de notes portent l'identité de chaque école, le nom et le logo. Ce document porte également le travail de l'élève et les observations des enseignants envers leurs élèves. Ainsi chaque école a sa manière de concevoir ces documents privés », lance d'emblée Ali Ahmed, le directeur

de l'école privé Le Gymnase.

Concernant les dangers de cette procédure, il faut d'abord comprendre qu'il s'agit d'une pratique à intérêt particulier car un seul élève doit payer au ministère de l'éducation 600 FC par an. Un gain considérable lorsqu'on multiplie 600 FC par le nombre d'élèves des établissements privés par an. C'est pour éviter d'autres dommages financiers que ceux déjà causés par la Covid-19 que le directeur de Gymnase Ali Ahmed préconise l'abandon de cette politique d'enrichissement illicite. « Le ministère doit revenir sur son rôle et s'interroger sur les vrais problèmes qui touchent le secteur privé en vue d'apporter des solutions pérennes au lieu de réfléchir sur ses propres intérêts », poursuit-il.

Sous cet angle, Moussa Abdou, directeur du Groupe scolaire Avenir et secrétaire général de la coordination a rappelé les projets que le ministère devait réaliser pour renforcer le secteur éducatif. « Le CDS facilitait l'enseignement sur la fabrication des fascicules. Le ministre avait dit remplacer ce centre. Qu'en est-il de ce projet ? Il est difficile de trouver des livrets scolaires dans



La coordination des écoles privées devant la presse. ( Photo d'archive)

les marchés. Quelle est donc la solution ? Et d'autres interrogations importantes auxquelles le ministère doit répondre », rappelle-t-il.

Lors de la rencontre avec la presse, les conférenciers ont laissé entendre qu'il s'agit d'une crise de

confiance dans les relations entre les écoles privées et le ministère de l'éducation nationale. Pour la coordination, il est hors de question de baisser les bras et quitte à rencontrer le président de la république Azali Assoumani dans le but de l'interpeller sur les consé-

quences de cette décision du ministre. « Nous sommes convaincus que des techniciens de l'enseignement et d'autres cadres du ministère ne sont pas impliqués dans ce processus.

Kamal Gamal



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS ET DE LA COMPÉTITIVITÉ (P164584), CRÉDIT IDA 6423 KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

## AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT

Réf. N°2021/002/MAPE/PIDC/AON

**Pour l'acquisition et livraison des matériels informatiques pour le compte du Projet Intégré de Développement des Chaines des Valeurs et de la Compétitivité (PIDC) aubénéfice de l'Union de Chambre de Commerce d'Industrie et de l'Artisanat (UCCIA)**

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement pour un montant de **25 millions des dollars Américains** pour financer le projet Intégré de Développement des Chaines des Valeurs et de la Compétitivité (PIDC), et a l'intention d'utiliser une partie de crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché : **acquisition et livraison de 21 ordinateurs fixes, 08 ordinateurs portables, 4 vidéos projecteurs, 5 imprimantes laser multifonctions, 09 onduleurs, 08 souris à mollette, destinés à l'Union de Chambre de Commerce d'Industrie et de l'Artisanat (UCCIA).**

2. Le Ministère en Charge de l'Agriculture de la Pêche et de l'Environnement (MAPE) à travers le Projet Intégré de Développement des Chaines des Valeurs et de la Compétitivité (PIDC) sollicite des offres de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition des matériels informatiques destinés à l'UCCIA.

3. La passation de Marché sera conduite par Appel d'Offres national (AON) tel que défini dans les Règles de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs, dans le cadre de financement de projets d'investissement, (édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.), ouvert à tous les soumissionnaires de tous pays éligibles tels que définis dans le règlement.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informa-

tions complémentaires auprès du secrétariat du PIDC et prendre connaissance du document d'appel d'offre à l'adresse suivante :

Bureau du PIDC/ Ministère de l'Agriculture de la Pêche de l'Environnement, Mdé ex-Cfader Moroni, BP /41. email [projetpidc@gmail.com](mailto:projetpidc@gmail.com) de 8h 00 à 15h 00 du lundi au vendredi.

5. Le soumissionnaire intéressé peut obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en formulant une demande électronique à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement en espèce non remboursable de 15 000 francs Comoriens.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus **tard le 14 mai 2021 à 9H 00.**

7. La soumission des offres par voie physique ou électronique est autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne à l'heure d'ouverture des offres. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre, pour un montant de **trois cent mille (300 000) francs Comoriens.**

Lancé, le 30 avril 2021

## TRANSPORT AÉRIEN

## AB-Aviation a signé un accord commercial avec Précision Air



AB-Aviation a signé un accord commercial avec la compagnie tanzanienne Précision Air à Dar-es-Salam. Cet accord va apporter plus de capacité à Ab-Aviation en termes de sièges offerts et volumes de fret sur la ligne Moroni-Dar Es Salam.

Ab-Aviation a signé la semaine dernière un accord commercial avec la compagnie tanzanienne précision Air, à Dar-es-Salam. Cette convention a vu la présence du

ministre de l'économie Houmed Msaidie, du doyen du corps diplomatique accrédité auprès de la République de la Tanzanie et ambassadeur de l'Union des Comores auprès de la République de la Tanzanie, El Badaoui Mohamed, du PDG de Précision Air, Patrick Mwanri et du directeur général de l'AB-Aviation Ayad Bourhane.

Cet accord va apporter plus de capacité à la compagnie comorienne en termes de sièges offerts et volumes de fret sur la ligne Moroni-

Dar-es-Salam et Dar-es-Salam-Moroni. Précision Air et AB-Aviation sont deux compagnies membres de l'AFRAA (Association Africaine de Compagnies Aériennes).

AB-aviation est rentrée dans l'histoire aéronautique comorienne en étant la première et seule compagnie comorienne à être certifiée par l'Aviation civile internationale, l'OACI, en octobre dernier.

Andjouza Abouheir

## Le gouverneur Anissi Chamsidine de retour au pays

Evacué à Nairobi le 05 février dernier après une brusque dégradation de son état de santé lié à la covid-19, le locataire de Dar Nadja est de retour au pays et en parfaite santé.

Après deux mois de soins à Nairobi, le gouverneur de l'île d'Anjouan, Anissi Chamsidine est revenu au pays mercredi 28 avril dernier. A cette occasion, le locataire Dar Nadja a rendu visite au chef de l'état Azali Assoumani, et en a profité pour saluer le gouvernement qui a facilité son évacuation à l'étranger. « Je salue les efforts fournis par le gouvernement et des médecins pour ma survie. Beaucoup d'efforts ont été fournis et des prières ont

été faits pour que je retrouve la santé et je suis reconnaissant », souligne-t-il tout en espérant que le pire est passé.

Pour rappel, le gouverneur de l'île d'Anjouan a été évacué en toute urgence le 05 février dernier après que son état de santé devenait de plus en plus critique. Positif au Covid-19, il avait annoncé sa contamination à la presse avant de s'être confiné chez lui le 26 janvier dernier. Quelques jours plus tard, il a été hospitalisé à Bamabao Mtasanga sous assistance respiratoire. Pour lui venir en aide, le gouvernement a décidé de faciliter son évacuation à l'étranger et c'est à bord d'un avion médicalisé qu'il a été transféré au Nairobi Hospital.

Andjouza Abouheir

### Prières aux heures officielles Du 26 au 30 Avril 2021

Lever du soleil:  
06h 12mn  
Coucher du soleil:  
17h 57mn  
Fadjr : 05h 01mn  
Dhouhr : 12h 09mn  
Ansr : 15h 12mn  
Maghrib: 18h 00mn  
Incha: 19h 14mn



## Avis de recrutement

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients dans les structures de soins de santé primaire et afin de palier à l'insuffisance du personnel dans certains postes de santé et centres de santé de district, le Ministère de la Santé, de la solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre compte recruter provisoirement, des Médecins, Sages-femmes et des Infirmiers d'Etat à travers l'UNFPA et le projet COMPASS en attendant leurs recrutements par la FOP.

Pour prendre connaissances des termes de références de ces postes à pourvoir, vous pouvez vous adresser aux Directions Régionales de la santé des Iles.

**La date limite de dépôt des dossiers est le 30 Avril 2021 à 11 heures.**



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS ET DE LA COMPÉTITIVITÉ (P164584), CRÉDIT IDA 6423 KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

Réf. n°2021/004/ MAPE/PIDC/AMI/IEFA

« SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'IDENTIFICATION ET LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE MISE EN PLACE DES FERMES AGRICOLES »

1. Le (PIDC) est une initiative du Gouvernement Comorien, avec l'appui financier de la Banque Mondiale, visant à réduire la pauvreté en soutenant la croissance économique de certaines régions à fort potentiel.

L'objet du projet est de promouvoir le développement des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et des acteurs de la chaîne de valeurs, concernés dans l'agriculture, le tourisme et les secteurs associés aux Comores.

Les composantes du Projet, qui correspondent à un investissement total évalué à US\$ 25 millions, sont les suivantes :

- \* Renforcement de la compétitivité des chaînes de valeur cibles et du secteur privé
- \* Appui direct aux entreprises
- \* Gestion de projet, Suivi/Évaluation, et Renforcement des Capacités.

Dans le cadre de la mission, le PIDC lance un Avis à Manifestations d'Intérêt, en vue de recruter « **un consultant individuel pour l'identification et la réalisation d'une étude de mise en place des fermes agricoles** » dont les responsabilités, tâches, ainsi que le profil, sont définis dans les présents termes de références.

## 2. Objectif de la mission

L'objectif de la prestation est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire des familles rurales avec la croissance productive agricole, de l'élevage et en utilisant durablement les ressources naturelles (terre, eau et les ressources génétiques...) de façon qu'elles ne compromettent pas la capacité productive des générations futures.

Sous la supervision du Coordonnateur du PIDC et en collaboration étroite avec la Direction Nationale de la Stratégie Agricole et de l'Élevage (DNSAE), le Consultant sera responsable des tâches suivantes :

- Réaliser une analyse documentaire sur la base d'études existantes ;
- Sélectionner les bénéficiaires suivant des critères préétablis notamment les zones d'intervention du PIDC, la taille de la ferme, l'orientation commerciale, appartenance à des groupements d'agriculteurs, la volonté de partager des informations avec d'autres membres du groupe en partenariat avec l'équipe de l'UGP, la DNSAE, les CRDE, les élus locaux et les OPA ;
- Collecter et produire des données géoréférencées pour la délimitation, la localisation et la création d'une base de données dynamique de 26 fermes agricoles familiales/ modernes sélectionnées ;
- Présenter une caractérisation socioéconomique et un profil archéologique des fermes ;

- Faire ressortir les potentialités, les opportunités, les défis, les contraintes et la vision de chaque ferme...etc.

## 3. Profil du consultant

- Être diplômé de l'enseignement supérieur (Bac+5 minimum) en sciences agroéconomiques, en agrobusiness, en développement local, ou toute autre discipline apparentée ;
- Avoir une expérience d'au moins de cinq (05) ans dans l'élaboration d'une méthodologie, des plans de fermes agricoles familiales/modernes (diagnostic, élaboration des plans et mise en œuvre) ;
- Avoir mis en œuvre au moins 3 missions similaires ;
- Avoir bonne connaissance du milieu rural Comorien ;
- Avoir des connaissances en agroéconomie, en système d'information géographique, en planification opérationnelle, et en conception des plans d'affaires ;
- Avoir une expérience des procédures des projets de la Banque Mondiale.
- Avoir un esprit d'initiatives et une capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction.

4. Le consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le **Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'investissement** (version juillet 2016 ; Révisée en 2017 et 2018). La méthode de sélection est « la sélection du Consultant Individuel (SCI) ».

## 5. Les dossiers de candidature devront comprendre les documents suivants :

- Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du projet,
- Un CV actualisé accompagné de tous les justificatifs de diplômes et d'attestation justifiant le niveau académique et l'expérience requise.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires concernant les TDR, en nous contactant à l'adresse email ci-dessous. Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en français et être déposées par email à l'adresse mentionnée ci-dessous au **plus tard le 07 mai 2021 à 17 h 00 (heure locale en Union des Comores)**.

Adressé à : Monsieur le Coordonnateur du Projet PIDC « Manifestation d'intérêt Réf. n°2021/004/MAPE/PIDC/AMI/IEFA au secrétaire du PIDC. MAPE, Mdé Ex-CFADER Moroni. Email projetpidc@gmail.com

Lancé le 23 avril 2021